

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL D'OISE

Jun 2009 - n° 18 du 16 juin 2009
publié le 16 juin 2009

Préfecture du Val d'Oise
Direction du Pilotage de l'Action Interministérielle
Bureau de la Coordination Interministérielle
Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

☎ 01 34 20 29 39
☒ 01 34 24 06 87
mél : courrier@val-doise.pref.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sous-préfectures
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Bureau du développement durable et des collectivités territoriales

Arrêté n° 386 en date du 15 Juin 2009 instituant des commissions de contrôle des opérations de vote en vue de l'élection municipale partielle de la commune de Goussainville du 21 juin 2009

1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL D'OISE
SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

Bureau du développement durable
et des collectivités territoriales

N° 386

ARRÊTÉ

instituant des commissions de contrôle des opérations de vote

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE DE LA COMMUNE DE
GOUSSAINVILLE DU 21 JUIN 2009**

Le Sous-Préfet de Sarcelles,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU l'arrêté n° 932 du 29 mai 2009 portant convocation des électeurs en vue de
l'élection partielle de la commune de Goussainville ;

VU les articles L. 85-1 et R. 93-1 à R. 93-3 du code électoral ;

VU les désignations de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de
Versailles ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de
Sarcelles ;

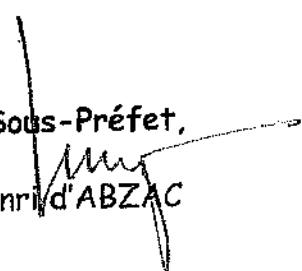
ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'occasion de l'élection partielle de la commune de Goussainville
du 21 juin 2009, il est institué, dans le département du Val d'Oise, une
commission de contrôle des opérations de vote qui se compose comme suit :

- Présidente : Madame Isabelle LANG-PETITMENGIN, Vice-Présidente du tribunal de grande instance de Pontoise,
- Membre : Monsieur Benoît DELEPOULLE, Juge placé auprès du tribunal de grande instance de Pontoise,
- Secrétaire : M. Patrick CALVEZ, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Sarcelles

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, Madame la Présidente de la commission de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à SARCELLES, le 15 JUIN 2009

Le Sous-Préfet,

Henri d'ABZAC